

CALCUL DES INDEMNITÉS POUR LES CONGÉS FÉRIÉS

NOM DE L'EMPLOYÉ _____

SALARIÉ NON-PERMANENT

1. Semaine de travail finissant le _____
2. Date du congé férié _____
3. Dates des semaines précédentes Heures payées
 - 1) _____ hrs
 - 2) _____ hrs
 - 3) _____ hrs
 - 4) _____ hrs

RÉSULTAT

_____ hrs fériées dûes

SALARIÉ PERMANENT

1. Date du congé férié _____
2. Ce salarié travaille-t-il 5 jours ou plus par semaine ? (ou, a-t-il travaillé 5 jours par semaine au moins 5 fois dans les 8 dernières semaines?)
Oui Non

''G=BCB f75 @1 @81 %\$1 'CI '8\$1 '89 '8 'DvF-C89 '89 'D5-9 'DFv7 v89BH9L

PÉRIODE DE PAIE

HEURES TOTALES PAYÉES DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE

OU

Semaine (20% de période de paie précédente) _____ hrs
2 semaines (10% de période de paie précédente) _____ hrs

RÉSULTAT

_____ hrs fériées dûes

_____ hrs fériées dûes

G=CI =

Entrez les dates des 5 derniers
travaillés dans les 2 derniers mois **.



Nombre d'heures travaillées le _____ hrs
Nombre d'heures travaillées le _____ hrs
Nombre d'heures travaillées le _____ hrs
Nombre d'heures travaillées le _____ hrs
Nombre d'heures travaillées le _____ hrs

RÉSULTAT

_____ hrs fériées dûes

** Si le jour du congé férié n'est pas un jour normalement travaillé par ce salarié, vous pouvez soit:

1. reporter le congé au jour de travail précédent ou suivant et payer l'indemnité selon le calcul de la section SI OUI, ou
2. payer l'indemnité selon le calcul de la section SI NON (Calcul du 10% ou 20% de la période de paie précédente).

IMPRIMER